CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM988 **Valable du 07/01/2025 au 06/01/2030**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/04/1997
Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 1997B00309

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 411 558 745 00039
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 0032847-1

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP J29312B1254000/002 163629/0

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP J29312B1254000/002 163629/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Dénomination sociale : MAUSSION PERE ET FILS

RUE LOUIS DELOURMEL
ZA DU HIL
35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE

Téléphone : 02 99 31 28 90 **Fax :**
Portable : 06 80 62 53 63
Responsabilité légale : MAUSSION HERVÉ PRÉSIDENT

Responsable Technique : LE MEUR MIKAEL

Site internet : www.maussion-couverture.com
E-mail : contact@maussion-couverture.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	41	EFF3	3 499 542	CA6
Dans l'activité	4	EFF1	187 884	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification (renouvellement)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 30/04/2026	07/01/2025	06/01/2030

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 30/10/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025